Lyon. Deux clandestins arrêtés après plusieurs vols dont deux arrachages de colliers : dix mois de prison ferme et ITF de cinq ans. Un type de vols souvent commis par des étrangers en situation irrégulière selon le parquet

27/07/2025 à 8h20



Deux hommes en situation irrégulière ont été condamnés mardi à dix mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Lyon. Ils étaient poursuivis pour plusieurs vols, dont deux arrachages de colliers commis le 18 juillet dans le centre-ville. Tous deux en situation irrégulière sur le territoire français, ils ont aussi écopé d'une interdiction de retour en France pendant cinq ans. À l'issue de l'audience, ils ont été incarcérés.

Les faits s'étaient déroulés dans le 2e et le 6e arrondissement. L'une des victimes, une passante suivie à la sortie du métro Cordeliers, avait été agressée en pleine rue.

L’autre, une femme âgée, s’était fait arracher sa chaîne devant son immeuble. Les deux suspects avaient été repérés et poursuivis par des témoins, puis identifiés grâce à la vidéosurveillance.

Selon Le Progrès, le parquet a souligné que ce type de vols est fréquemment commis par de jeunes étrangers en situation irrégulière, à l’identité incertaine.

Lyon Mag